



Sacs réutilisables

Cadre de restitution de l'action : Territoires zéro déchet

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

1717 route d'Avignon
30200 Bagnols-sur-Cèze



Mots-clés : Emballage | Artisans / commerçants | Gestion collective | Consommation durable

CONTEXTE

Une des mesures emblématiques de la Loi TECV est l'interdiction des sacs à usage unique. Initialement prévue au 1er janvier 2016, l'interdiction a finalement été repoussée au 1er juillet 2016 pour les sacs de caisses et au 1er janvier 2017 pour tous les types de sacs à usage unique. Afin d'encourager les commerçants de plusieurs communes du territoire vers ce changement de pratique, une distribution de sacs réutilisables leur a été proposée pour anticiper cette interdiction.

OBJECTIFS RECHERCHES / RESULTATS OBTENUS

Objectifs

Objectif environnemental :

- supprimer la distribution automatique par les commerçants de sacs plastiques à usage unique ;
- conception des sacs fabriqués en matière recyclée ;
- Anticiper la mise en place de la nouvelle de la Loi TECV

Objectif économique :

- Fidéliser la clientèle aux commerces de proximité ;
- Fédérer les commerçants autour d'une action collective (avec un marqueur d'adhésion commun) ;
- Engager les commerces dans les actions sur le développement durable.

Résultats quantitatifs obtenus

Bagnols sur Cèze :

- 2016 : 61 commerces sensibilisés avec 3050 sacs distribués ;
- 2017 : 35 commerces avec 1753 sacs distribués ;

Pont Saint Esprit :

- 2016 : 30 commerces avec 1500 sacs distribués ;

Autres communes :

- 2017 : 38 commerces avec 800 sacs distribués ;

Un travail de prospection en porte à porte réalisé depuis plusieurs années auprès des commerçants a favorisé la réussite de ce projet.

L'agglomération rend visite à chaque commerçant qui se libère 30min afin d'effectuer un diagnostic concernant ses déchets.

Le commerçant doit s'engager sur un minimum de 3 éco-gestes puis signe la charte d'engagement et reçoit son label à coller sur sa vitrine.

Résultats qualitatifs obtenus

Pour les commerçants ayant fait le choix de distribuer des sacs réutilisables, ils ont pu observer rapidement les

bénéfices qui ne sont plus à prouver. Leurs retours sont positifs. Selon eux, leurs clients semblent satisfaits de recevoir les sacs réutilisables. Les clients ont pris l'habitude de le glisser dans leur sac à mains. Plusieurs commerçants souhaitent voir l'action reconduite pour les années suivantes.

MISE EN OEUVRE

Année principale de réalisation

2016

Planning / Déroulement

2016 :

- Rencontre avec les commerçants de Bagnols sur Cèze et Pont Saint Esprit ;
- signature de la charte ;
- distribution des sacs réutilisables et vitrophanie

2017 :

- distribution à Bagnols et communes rurales

Moyens humains

Il a été mis en place un partenariat entre l'agglomération et les communes urbaines pour la distribution des sacs (Un agent communal et un agent territorial) un jour par semaine, sur une période de 3 mois.

Moyens financiers

conception de sacs (7503 ex) : 23 850,20 € TTC

impression de vitrophanie (200 ex) : 354 € TTC

Moyens techniques

Il est nécessaire de disposer d'un lieu de stockage pour les sacs avant leurs distributions.

Partenaires mobilisés

l'association des commerçants de Bagnols

l'association des citoyens de Pont

les communes de l'agglomération

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Reproductibilité

L'action est reproductible sur d'autres commerces. Elle pourrait également être étendue aux marchés.

Originalité

Le flocage personnalisé des sacs permet à leurs utilisateurs de faire le lien entre l'utilisation et la démarche des commerçants.

Recommandations éventuelles

Anticiper le délai de livraison avec le planning de distribution ; délai ayant été long.

AUTEUR DE LA FICHE

Lidwine Queyranne

l.queyranne@gardrhodanien.com

CONTACT ADEME

Charlotte PARENT
charlotte.parent@ademe.fr
Direction régionale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Dernière actualisation de la fiche : Mai 2018



Fiche action-résultat réalisée sur le site www.optigede.ademe.fr
Les informations de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.